

RASED - PLAN DE PILOTAGE PAR PÉRIODE – 2023/2024

Septembre - Octobre – Priorité au cycle 2 -

- Prise de contact avec les équipes enseignantes, accueil des PS jour de rentrée...
- Poursuite des suivis engagés l'année dernière (point fin en fin d'année scolaire)
- Aide aux passations des évaluations nationales (CP/CE1/CM1)
- Aide à l'analyse des tests de positionnement (aide à la passation si nécessaire)
- Aide à l'analyse des difficultés et à la mise en place des PPRE
- Réception des demandes d'aide, analyse des demandes
- Participation au premier conseil de cycle, identification des besoins des équipes
- Information aux familles sur le projet RASED
- Action de prévention des maîtres E et des maîtres G en maternelle
- Suivi des élèves en CE1 et CE2 si difficultés persistantes (sauf CE1 effectif réduit).
- Pour les élèves de CP, les aides seront apportées à l'intérieur de la classe.

Novembre - Décembre

- Rencontre avec les familles
- Réponse aux nouvelles demandes d'aide selon diverses modalités (conseils, ressources, prise en charge des élèves). Privilégier **une prise en charge massée**.
- Aide à la rédaction et à la mise en œuvre du PPRE, PAP et des projets d'aide.
- Bilan de l'aide organisée et réflexion pour envisager la suite dans l'année (**toute prise en charge trop longue interroge la pertinence des choix opérés**).
- Recensement des élèves en admission EGPA
- Début de la constitution des dossiers CDOEA et Ulis
- Réunion de pilotage IEN/RASED (par antenne, en fonction de l'agenda).
- Pour les élèves de CP, les aides seront apportées à l'intérieur de la classe.

Janvier - Février

- Réponse aux nouvelles demandes d'aide selon diverses modalités (conseils, ressources, prise en charge des élèves).
- Aide à l'élaboration des dossiers CDOEA et MDPH
- Repérage des élèves pour lesquels une mesure de maintien pourrait être envisagée. Ce dispositif devant rester exceptionnel, les enseignants du RASED seront associés étroitement à la réflexion et à la réponse pédagogique devant être apportée à cette période de l'année.

Mars - Avril – prise en charge possible au cycle 3

- Anticiper en fin d'année de CM1, les élèves dont les difficultés sont persistantes, rencontrer les familles.
- **Au cycle 3** : travail sur la fluence et la résolution de problème
- Pôle ressource pour maintien et passage anticipé : si maintien en maternelle : seuls les enfants reconnus en situation de handicap pourront être maintenus, notification MDPH
- Participation aux conseils d'écoles

Juin - Juillet

- Suivi des projets à dominante pédagogique et rééducative
- Suivi et analyse des PPRE
- Bilan des activités
- Projection pour prises en charge rentrée suivante
- Réunion de synthèse IEN/RASED
- Participation aux conseils d'école.